




Caisse de Prévoyance et de
Retraite des Notaires

Livret d'information

Elections des administrateurs
de la Caisse de Prévoyance et de Retraite des Notaires

Janvier 2021





**Les 4 collèges électoraux
concernés par le
renouvellement partiel du
Conseil d'administration
de la CPRN de 2021**

1^{er} collège

AMIENS, DOUAI, ROUEN

3^{ème} collège

RENNES, CAEN

5^{ème} collège

BOURGES, ANGERS, POITIERS

8^{ème} collège

TOULOUSE, AGEN, BORDEAUX, PAU

*Les électeurs dont le dernier exercice notarial a eu lieu dans un
département d'Outre-Mer, sont rattachés au 8^{ème} collège.*

SOMMAIRE

01

PRÉSENTATION DE LA GOUVERNANCE

02

LES MEMBRES ÉLECTEURS ET ÉLIGIBLES

03

LES ÉLECTIONS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

04

LA PROCÉDURE DE CONNEXION

LES INSTANCES DE LA CPRN

La Caisse de Prévoyance et de Retraite des Notaires est l'organisme de protection sociale des Notaires libéraux.

Elle a pour mission d'assurer la gestion des régimes de retraite et de prévoyance obligatoires au profit de ses affiliés :

- le régime d'assurance vieillesse de base commun à toutes les professions libérales ;
- le régime complémentaire composé de la Section B et de la Section C ;
- le régime complémentaire spécial des Notaires du ressort des Cours d'Appel de Colmar et de Metz;
- Le régime d'assurance invalidité-décès;
- L'action sociale et la dépendance.

La CPRN est gouvernée par un Conseil d'administration composé de 10 membres titulaires et d'un nombre égal de suppléants, actifs et retraités, élus pour un mandat de 6 ans, renouvelable par moitié tous les 3 ans et d'un membre représentant le régime spécial des Notaires du ressort des Cours d'Appel de Colmar et de Metz.



LES INSTANCES DE LA CPRN

CONSEIL D'ADMINISTRATION

4 Séances/an

Le Conseil d'administration détermine les orientations stratégiques de la CPRN. Il a pour mission :

- de gérer le pilotage technique des régimes de retraite ;
- de définir la politique d'action sociale ;
- de voter les budgets ;
- d'approuver les comptes.

Le Conseil d'administration prend toutes les décisions qui engagent la CPRN en termes de développement et de suivi de son activité.

COMMISSION DE GESTION DES PLACEMENTS

11 Séances/an

La Commission de Gestion des Placements est en charge de contrôler les actifs financiers de la Caisse; elle a recours à un Conseil financier et confie une partie de la gestion de ses actifs à des sociétés de gestion. La Commission analyse la rentabilité et la surveillance des différentes classes d'actifs du portefeuille de la Caisse (actions, obligations, immobilier, etc.) ainsi que les gestionnaires auxquels ces placements peuvent être confiés.

La Commission de gestion des placements a pour mission :

- de préparer les décisions du Conseil d'administration en matière de placements ;
- de produire un rapport annuel sur les orientations générales de la politique de placements ;
- de déterminer l'allocation tactique ;
- de déterminer l'allocation stratégique d'actifs (1 fois tous les 3 ans) ;
- de définir les règles de placements dans le respect du cadre réglementaire ;
- de procéder à la sélection et au renouvellement des gestionnaires financiers ;
- d'examiner les investissements immobiliers qui seront soumis à l'approbation du Conseil d'administration ;
- d'analyser le risque et les performances du portefeuille et décider des opérations d'investissements et de désinvestissements.

COMMISSION DE GESTION DES IMMEUBLES

5 Séances/an

La Commission de gestion des immeubles est en charge d'analyser et de préparer les décisions relatives à la stratégie globale de gestion des actifs immobiliers de la CPRN.

La Commission examine l'évolution du parc locatif et le suivi des travaux entrepris tout au long de l'année pour l'entretien du patrimoine.

La Commission de Gestion des Immeubles a pour mission :

- d'effectuer un suivi régulier de la gestion des actifs immobiliers,
- d'examiner les propositions d'achats et de cessions d'immeubles,
- de veiller au respect de la politique d'acquisition mise en place qui privilégie le rendement (emplacement et qualité des immeubles).

LES INSTANCES DE LA CPRN

COMMISSION DE RECOURS AMIABLE

4 Séances/an

La Commission de recours amiable a pour mission :

- d'examiner les demandes de dérogation aux statuts de la CPRN,
- d'examiner les demandes de remises de pénalités et les majorations de retard.

Les décisions prises par la Commission de recours amiable peuvent aboutir à un accord (partiel ou total) ou à un rejet de la demande, elles sont ensuite notifiées aux affiliés.

COMMISSION DE GESTION DU FONDS D'ACTION SOCIALE

4 Séances/an

Le fonds d'action sociale de la CPRN a pour mission, dans la mesure de ses disponibilités, l'attribution sous forme de dons ou de prêts, d'une aide financière à ses affiliés. Il intervient dans le cadre du régime de base et du régime complémentaire de la CPRN.

La Commission décide d'accorder son aide en fonction de la situation sociale et financière du demandeur. Ses décisions, de nature gracieuse, sont sans appel et irrévocables.

Une couverture dépendance est également proposée dans le cadre de l'action sociale de la CPRN.

Le financement du fonds d'action sociale est assuré par une dotation attribuée par le Conseil d'administration de la CNAVPL au titre du régime de base et par un prélèvement sur les réserves des sections B et C.

COMMISSION DES MARCHÉS PUBLICS

ponctuelle

La Commission des marchés publics sélectionne les prestataires et attribue les marchés.

La Commission des Marchés Publics a pour mission :

- De veiller à la bonne application du règlement des Marchés Publics,
- D'examiner les propositions techniques et commerciales des prestataires ayant candidaté,
- D'attribuer les marchés.

COMMISSION DE RÉFLEXION

ponctuelle

La Commission de réflexion a pour mission de préparer les décisions du Conseil d'Administration sur des sujets stratégiques.

LES INSTANCES DE LA CPRN

COMMISSION DE COMMUNICATION

ponctuelle

La Commission de communication a pour mission :

- De définir la stratégie de communication et les axes de développement;
- De valider le plan de communication annuel;
- De suivre et d'analyser les actions de Communication;
- La Qualité.

COMMISSION DES MARCHÉS PUBLICS

ponctuelle

La Commission d'Inaptitude est compétente pour analyser les recours formés par les affiliés à l'encontre de la décision de la Caisse après avis de l'un des médecins experts de la Caisse sur les demandes de reconnaissance d'invalidité permanente et totale ou d'inaptitude.

COMITÉ MENSUEL D'ACTION SOCIALE

Mensuel

Le Conseil d'administration a donné délégation au Comité mensuel d'action sociale afin d'examiner les demandes de secours revêtant un caractère d'urgence.

Ce comité siège, en cas de besoin, une fois par mois, et peut être consulté par voie dématérialisée.

Les décisions prises par le Comité mensuel figurent au procès-verbal de la Commission d'action sociale suivante.

L'aide revêtant un caractère d'urgence est accordée dans le strict cadre des dispositions du règlement de l'action sociale de la CPRN.



LA CHARTE DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS

Une charte de déontologie des administrateurs a été élaborée en 2014 et approuvée par le Conseil d'Administration.

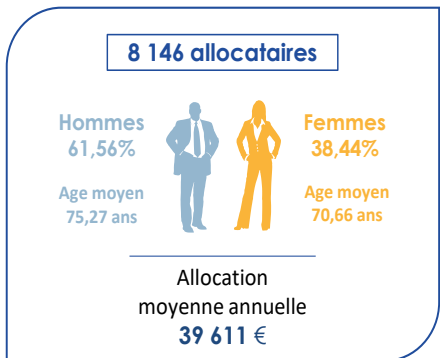
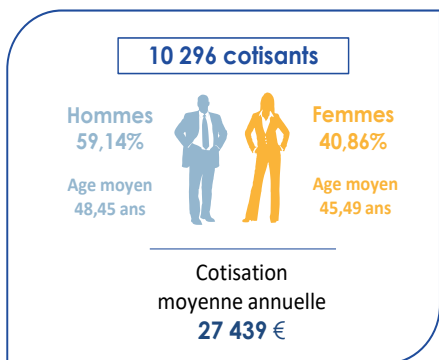
Elle a pour objet de rappeler les grands principes devant être respectés par les administrateurs afin de garantir les bonnes pratiques de gouvernance.

Elle permet aux administrateurs de prendre la pleine mesure de leurs droits et de leurs obligations.

Les administrateurs doivent notamment connaître et respecter les dispositions légales et réglementaires relatives à leur fonction, les codes et bonnes pratiques de gouvernance applicables, ainsi que les règles propres à la CPRN résultant de ses statuts et du règlement intérieur de son Conseil.



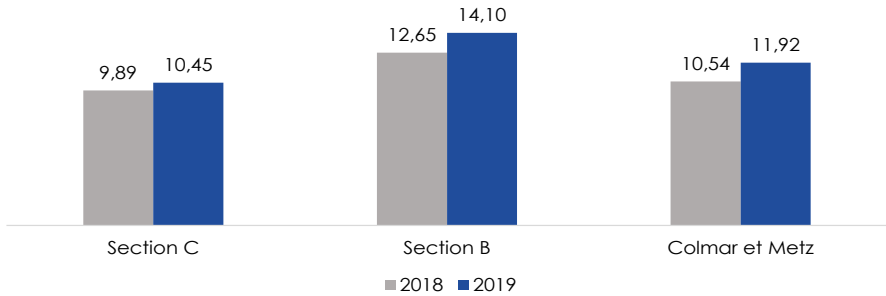
LA DÉMOGRAPHIE



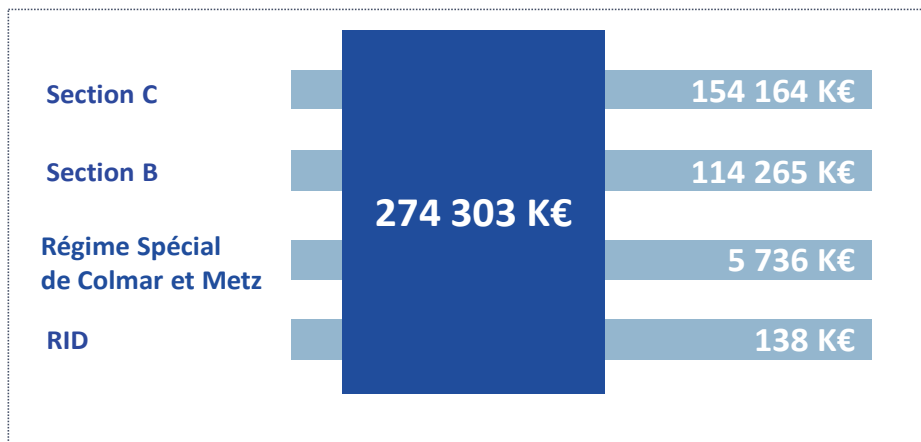
LE PILOTAGE DU RÉGIME



LES RÉSERVES EN ANNÉES DE PRESTATIONS AU 31.12.2019



LES RÉSULTATS DE LA GESTION FINANCIÈRE



LE PARC IMMOBILIER



02

LES MEMBRES ÉLECTEURS ET ÉLIGIBLES

Le corps électoral est constitué de deux catégories d'affiliés :

Cotisants

- Affiliés à jour de cotisations
- Affiliés exonérés de cotisation
- Cotisants volontaires

Allocataires

- Allocataires d'une pension de retraite
- Allocataires d'une pension cumul emploi retraite
- Allocataires d'une pension de réversion
- Allocataires titulaires d'une pension invalidité

LES MEMBRES ÉLIGIBLES

Cotisants

Les cotisants ayant au moins 5 années d'exercice au 1^{er} janvier de l'année des élections

Allocataires

Les allocataires titulaires d'une pension de retraite

Administrateurs sortants

A la fin de leur mandat



Date limite du dépôt de candidature :

25 novembre 2020 à 12h00

LES INFORMATIONS GÉNÉRALES

Pour rappel, le Conseil d'Administration de la caisse a décidé en 2018 d'organiser les élections du Conseil d'administration de la CPRN par voie électronique, conformément au décret Gouvernance de juillet 2015.

La CPRN est accompagnée par un prestataire spécialisé, **certifié par la CNIL**, pour l'organisation de ses prochaines élections par voie électronique en janvier 2021.

Une Commission électorale a été constituée à laquelle pourront se joindre, s'ils le souhaitent, pour le dépouillement, les représentants des Conseils Régionaux concernés.

LE CALENDRIER

11/01/2021

Ouverture du vote à 12 heures (midi)

25/01/2021

Clôture du vote à 12 heures (midi)



Début janvier, un kit de connexion vous sera adressé par voie postale avec vos identifiants pour vous permettre de vous connecter à l'espace de vote sécurisé.

Votre numéro d'affilié vous sera également demandé lors de votre connexion.

Un accompagnement sera mis à disposition avec une assistance téléphonique
24h/24 et 7 jours/7 (numéro vert)

1

ETAPE 1
SE CONNECTER

Renouvellement partiel du Conseil d'Administration

Se connecter

Identifiant

Numéro d'affilié

Se connecter

En cas de problème de connexion, veuillez utiliser le [support en ligne](#) ou appeler le support téléphonique au N° VERT 0 805 69 06 40 (service et appel gratuits) ou au 09 72 38 30 70 (tarif d'une communication nationale).

Nous ne traitons vos données afin de vous permettre d'exprimer votre vote (cliquez ici pour en savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits).

Modèles WebSite | Copyright © 2007-2019 M2C2PTE

L'électeur se connectera en saisissant **son identifiant et une donnée personnelle** (son numéro d'affilié).

2

ETAPE 2
PAGE D'ACCUEIL PERSONNALISEE

Accueil Aide Note d'information Candidats Mot de passe Voter Déconnexion

Renouvellement partiel du Conseil d'Administration

Bienvenue Monsieur Daniel D'AUZERS dans votre espace de vote

Il vous reste 12 jours et 2 heures pour voter

Veuillez retirer votre mot de passe pour pouvoir voter

Aide Note d'information Candidats Mot de passe Voter

Modèles WebSite | Copyright © 2007-2019 M2C2PTE

Une fois authentifié, l'électeur accédera à une page d'accueil personnalisée. L'électeur sera invité à **retirer son mot de passe** avant d'exprimer son vote.

04

LA PROCÉDURE DE CONNEXION

3

ETAPE 3 RETRAIT DU MOT DE PASSE

Accueil Aide Note d'information Candidats Mot de passe Voter Déconnexion

Retrait de votre mot de passe personnel

• Afin de garantir la sécurité des opérations de vote, votre mot de passe nécessaire à l'expression du vote ne vous a pas été transmis avec votre identifiant.

► Pour obtenir celui-ci, veuillez saisir les coordonnées auxquelles vous souhaitez le recevoir.

Historique des envois de mot de passe

Aucune demande traitée à ce jour

Demande d'envoi de mot de passe personnel

N° de téléphone portable

ou

Adresse email

ou si vous ne pouvez pas recevoir de SMS ou d'email

N° de téléphone fixe (à proximité physique immédiate)

Nevez-vous pas de coordonnées afin de vous permettre d'exprimer votre vote
[Cliquez ici pour en savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits](#)

Envoyer mon mot de passe

Membre agréé | Confidentialité | © 2015 1008 100000000

En cliquant sur « Mot de passe », l'électeur devra **saisir un numéro de téléphone mobile, ou une adresse email, ou encore un numéro de téléphone fixe** afin de recevoir son mot de passe par sms, par email, ou via un serveur vocal. Le mot de passe sera immédiatement généré et adressé à l'électeur par le serveur de vote.

4

ETAPE 4 SELECTION DU CANDIDAT

Accueil Aide Note d'information Candidats Mot de passe Voter Déconnexion

1. Sélectionner un candidat puis cliquer sur le bouton « Suite »

<input type="radio"/> Madame Julie MALACHEVA (Actif) Profession de la	<input type="radio"/> Monsieur Bruno GAY (Retraité) Profession de la
<input type="radio"/> Madame Naïma BERETE (Retraité) Profession de la	<input checked="" type="radio"/> Monsieur Frédéric RENAULT (Actif) Profession de la
<input type="radio"/> Monsieur Samuel BONNEFOY (Actif) Profession de la	<input type="radio"/> Madame Martine ROGER (Retraité) Profession de la
<input type="radio"/> Monsieur Antoine CLAVE (Retraité) Profession de la	<input type="radio"/> Vote Blanc
<input type="radio"/> Monsieur Olivier FERNANDEZ (Actif) Profession de la	

Suite

Membre agréé | Confidentialité | © 2015 1008 100000000

Ayant cliqué sur « Voter », l'électeur sera invité à **sélectionner le candidat de son choix** (ou le vote blanc). Des informations, photographies et professions de foi pourront être attachées aux candidats.

Etape 5 VALIDATION DU VOTE

L'électeur **confirmera ou modifiera son vote avant de le valider à l'aide de la matrice aléatoire chiffrée**. Le site sera intégralement accessible aux malvoyants et sécurisera la lecture sonore du Captcha.

Etape 6 ACCUSE DE RECEPTION

Ayant exprimé son vote, l'électeur recevra **la confirmation du bon enregistrement** de celui-ci. Il pourra télécharger, imprimer ou envoyer à l'adresse mail de son choix l'accusé de réception. L'électeur disposera également d'un code (« preuve de vote ») lui permettant de vérifier à l'issue du dépouillement que son bulletin a été pris en compte dans l'urne.





Caisse de Prévoyance et de
Retraite des Notaires

CPRN

43, avenue Hoche - 75008 Paris

Tél. : 01 53 81 75 00

e-mail : contact@cprn.fr

www.cprn.fr

